

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2017**

Le 20 novembre 2017 à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la ville de Saliès se sont réunis dans la Salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ROCHEDREUX, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 13 septembre 2017.

**Etaient présents** : Jean-François ROCHEDREUX, Jean-Marc LAURENS, Thierry LAFUENTE, Jacky MIQUEL, Bruno GASCON, Elisabeth SOULET, Valérie JACQUET, Jean-Louis BERARD, Thierry VAREILLES et Lucien GRAUBY.

**Etaient absents** : Nadège MOGUEN, Thomas THAL-JANTZEN, Karine PANIS, Aurélie ANDRADE et Yves RIERA.

Valérie JACQUET a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h, dans la mesure où le quorum est atteint.

Approbation du compte rendu du conseil du 25 septembre 2017.

En l'absence de commentaire, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Démarche « zéro phyto » - demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne.

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Démarche « zéro phyto » - demande de subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne**

**Monsieur le Maire expose** que la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités territoriales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries).

En juillet dernier, la commune a répondu à l'appel du CPIE des Pays Tarnais qui proposait d'accompagner les collectivités dans ce changement de pratiques. Il a été ainsi établi un rapport diagnostic de nos pratiques avec des préconisations d'acquisitions de nouveaux matériaux afin de faciliter les interventions de l'agent technique ayant en charge les espaces verts.

Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Adour-Garonne est susceptible de subventionner à hauteur de 70% l'acquisition de matériel alternatif.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Acquisition de matériel :

- 1 broyeur de branches scutum thermique : 1 850 € HT
- 1 tracteur tondeuse : 20 416.67 € HT
- 1 désherbeur thermique : 2 390 € HT
- 10 panneaux de communication : 448 € HT

Prestation :

- Edition d'un bulletin municipal spécial « zéro phyto » : 470 € HT

Coût Total : **25 574.67 € HT** / 30 689.60 € TTC

Agence de l'eau Adour-Garonne : 21 482.72 € HT (70%)

Autofinancement communal : 7 672.40 € HT (30%) / 9 206.88 € TTC

Le Conseil Municipal

Vu le budget communal,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ et À L'UNANIMITÉ / LA MAJORITÉ :

**DÉCIDE** de s'engager dans la démarche « zéro phyto » ;

**SOLLICITE** l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne pour une aide financière sur les investissements de matériel préconisé dans le diagnostic réalisé par le CPIE des Pays Tarnais ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

**Pas de questions diverses**

Séance levée à 19h30
----------------------

Jean-François ROCHEDREUX

Lucien GRAUBY

Thierry LAFUENTE

Jean-Marc LAURENS

Jacky MIQUEL

Elisabeth SOULET

Valérie JACQUET

Bruno GASCON

Jean-Louis BÉRAD

Thierry VAREILLES